<u>Question n°12</u>: La femme a-t-elle le droit de sortir en étant parée de ses bijoux ?

http://sounnah.free.fr

<u>Réponse n°12</u> :

A la base, la femme se fait belle chez elle et pour son mari. *Or, si elle met en évidence sa beauté et ses charmes dans les marchés, sur les chemins, au milieu des gens, alors cela est interdit à la femme musulmane.*

Allah a dit:

وَلَا تَبَرَّجۡنَ تَبَرُّجَ ٱلۡجَـٰهِلِيَّةِ ٱلۡأُولَىٰۖ وَأَقِمۡنَ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتِينَ ٱلزَّكَوٰةَ وَأَطِعۡنَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓۚ

Traduction relative et approchée : *« **Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (de la Djahiliya). Accomplissez la Salât et acquittez-vous de la Zakât et obéissez à Allah et à Son Messager** ».* *(Sourate 33, verset 33)*

Et Allah a dit également dans cette sourate :

وَقَرۡنَ فِى بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجۡنَ تَبَرُّجَ ٱلۡجَـٰهِلِيَّةِ ٱلۡأُولَىٰۖ

Traduction relative et approchée : *« **Restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam** ».(Sourate 33, verset 33)*

La femme ne doit donc sortir que pour un besoin, pour se rendre au marché ou ailleurs si elle n'a personne qui peut le faire pour elle (son mari, son frère, son père ou l'un de ses proches).

Or, qu'elle s'embellisse et sorte ainsi sans aucun besoin, ceci n'est pas permis. Certes, le Prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a autorisé les femmes à se rendre à la mosquée si elles ne sont pas parfumées ; et celles qui le sont doivent revenir chez elles car le fait de se parfumer est une sorte de « zina » (adultère), qu'Allah nous en préserve !

*D'ailleurs, 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Si le Prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) savait ce que les femmes font (aujourd'hui), il leur aurait interdit de sortir à la mosquée comme cela a été interdit aux femmes de Bani-Israël** ».*

Ainsi, 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) nous signale un changement de comportement entre les femmes qui vécurent à l'époque du Prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) et les femmes qui vinrent après sa mort. Cela a eu lieu pendant les meilleurs siècles alors que dire aujourd'hui de ces nombreuses femmes qui sortent pour aller à la mosquée en exhibant leurs atours et leurs charmes, semant ainsi tentations et désordre, sans parler de celles qui se rendent de la sorte dans les marchés!

Le Prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit :
*«**Je n'ai pas laissé derrière moi un mal plus nuisible pour les hommes que les femmes**».*
(Rapporté par al-Boukhari et Mouslim)

Certes, la femme, de face ou de dos, est tentatrice tel un démon. Elle doit par conséquent se préserver elle-même et préserver les musulmans de son mal et du mal de sa "fitna".

وَقَرْنَ فِى بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَـٰهِلِيَّةِ ٱلْأُولَىٰ ۖ

Traduction relative et approchée :

«***Restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam*»**.

(Sourate33, verset 33)

Cheikh Rabi' ibn Hadi al Madkhali (Qu'Allah le préserve), *Octobre2000, Joumada ath-thani 1421h*